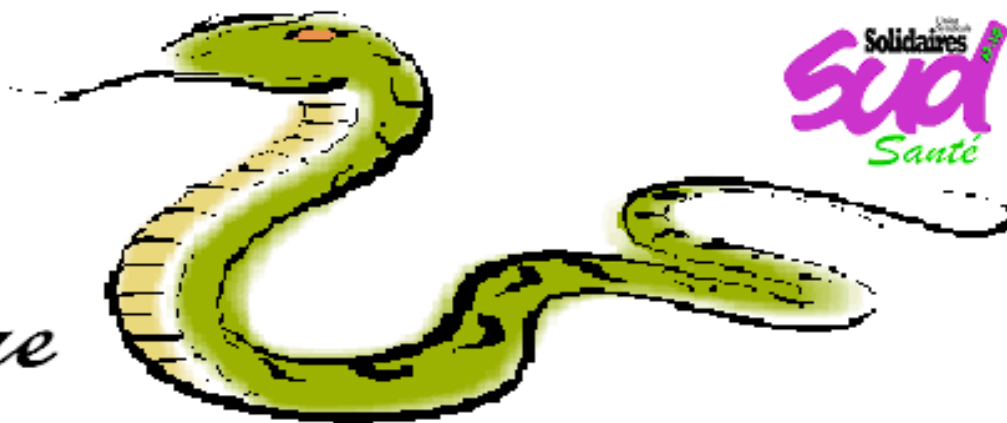


Langue de Vipère



Juin 2008

Sommaire

- Mme Costa nous mène en bateau !!!
- Hommage
- Fin de la durée légale de travail
- Problème de stock au magasin
- **Bluets** : Portes Ouvertes le 21 juin...
- Attention heures supplémentaires !!
- **A LIRE** : « Il risque de pleuvoir » Seuil
- Sudoku Facile !

CALENDRIER CAP :

3 juin :

CAP n°10 Pers. Techniques & Ouvriers
Tableau d'avancement & Liste aptitude

10 juin :

CAP n°9 ACH et Secrétaires Médicales
Liste aptitude Secrétaire Médicale

17 juin :

CAP n°5 Pers. Infirmiers
Reports ou fins de stage, appels de notes

19 juin :

CAP n°2 Pers. encadrement cat. A
Séance Plénière. Tableau d'avancement

24 juin :

CAP n°12 Pers. Agent Hospitaliers
Reports ou fins de stage, appels de notes

NOUVEAU :

Le syndicat Sud Santé étend ses horaires et est désormais joignable sur un téléphone portable : **06.32.59.64.76**

N'hésitez pas... Sud est là !

GREVE les 10, 13 et 17 juin !



Mme Costa nous mène en bateau !!!

Cette direction est antisocial, l'hôpital a des difficultés de recrutement mais ne veut pas se poser la question pourquoi les agents partent ! On en a marre d'être pressurés, marre que l'on ne tienne pas compte de nos souhaits.

En 2006, l'hôpital Bécclère était le meilleur de l'Assistance Publique ; bilan : 4,830 Millions d'€uros de bénéfice mais 10 emplois ont été supprimés !

En 2007, l'hôpital se surpasse plus de 5 Millions d'€uros de bénéfice mais toujours 10 emplois en moins ! Ça suffit !

Alors que le bilan du plan hôpital 2005-2009 s'approche nous nous apercevons qu'aucunes des revendications sur le social n'ont été portés par la direction... Aucune avancée sur la crèche, le projet d'extension du parking est au point mort...

DE QUI SE MOQUE-T-ON ?

Nous n'acceptons plus de faire autant de sacrifice sans en avoir des bénéfices... Ou sont passés nos 10 Millions d'€uros de gains sur 2 ans ? Nous acceptons d'être solidaires mais nous voulons qu'aboutissent nos revendications sur les projets sociaux demandés depuis de très nombreuses années...

**Dans cet hôpital, ce n'est pas une croisière
mais plutôt une galère !**

Médecin généraliste, militant de tous les combats, nous avons fait sa connaissance lors des luttes pour l'ouverture du centre de planning familial de l'hôpital dans les années 80.

Militant au syndicat de la médecine générale, il défendait une médecine préventive, humaine, au service des personnes.

Attentif aux autres, sans se concerter, nous nous retrouvions souvent au même instant, au même endroit et nous savions que c'était juste.

Son combat avec les sans papiers de Cachan, a été sa dernière bataille.

Il était de notre famille, il était notre ami.

Patrice Muller est décédé ce mois de mai.

Nous adressons à sa famille, à ses amis et confrères, à Christian, nos sentiments les plus profonds et nous partageons leur peine.

Fin de la durée légale du travail ?!!!

Le gouvernement a décidé de remettre en cause les 35 heures en utilisant le projet de loi sur la représentativité syndicale. Ce projet devait, à l'origine, simplement transposer la « position commune » signée par le Medef, la CGPME, la CGT et la CFDT. Outre le fait que cet accord excluait, de fait, un certain nombre d'organisations syndicales de la représentativité interprofessionnelle, il contenait un article qui permettait, à titre expérimental, d'aller au-delà du contingent d'heures supplémentaires par des accords majoritaires dans les entreprises. Cette disposition revenait déjà à enfoncer un nouveau coin dans la durée légale du travail déjà bien mise à mal ces dernières années.

Mais cela n'était pas suffisant pour le gouvernement. Alors qu'il s'était engagé à transposer tel quel « la position commune » il profite de l'occasion pour vider de son contenu la notion même de durée légale du travail allant plus loin même que les demandes du Medef. Il montre ainsi son mépris total du dialogue social, les organisations syndicales étant réduites au rôle de faire-valoir.



Si la durée légale du travail est maintenue, toute une série de dispositifs aboutit à faire de l'entreprise le lieu où se déciderait la durée réelle du temps de travail. Ainsi, l'employeur n'aurait plus à demander l'autorisation à l'inspection du travail pour dépasser le contingent d'heures supplémentaires.

Celui-ci, ainsi que le nombre de repos compensateurs, seraient définis par des négociations au niveau de l'entreprise ou, à défaut, de la branche. Comme la règle de l'accord majoritaire n'a pas été adoptée, il suffira qu'une ou plusieurs organisations syndicales représentant 30 % des salariés signent un accord pour qu'il soit valide.

Le forfait annuel en jours est étendu au-delà des 218 jours actuels. Une simple majoration de 10% serait versée pour chaque jour supplémentaire. Le forfait annuel en heures est étendu à tous les salariés, qu'ils soient itinérants ou non. Enfin tous les dispositifs d'application de la réduction du temps de travail (modulation, annualisation, jours de RTT...) seront fusionnés pour être négociés au niveau de l'entreprise ou de la branche.

Il s'agit d'une attaque sans précédent contre la durée légale du travail. Si ce projet de loi est adopté, celle-ci disparaîtrait de fait pour laisser place à des temps de travail différents selon les entreprises.

Il s'agirait d'un tournant historique qui remettrait en cause un principe vieux de plus d'un siècle. Dans cette situation, la réaction des salariés doit être à la hauteur de l'attaque. Il faut se préparer à un conflit majeur. Un front syndical commun doit se constituer pour proposer le plus rapidement possible des modalités d'action à la hauteur de l'enjeu.

Problème de stock au magasin...

Il est de plus en plus difficile d'avoir certains produits au magasin. Les stocks sont tellement gérés en flux tendu qu'il est fréquent d'être en rupture. Seulement, nous sommes dans un hôpital, et on n'arrête pas la chaîne... Les patients sont là... Alors on les lave, on les soigne avec le peu que l'on a! Il serait tant que la direction revoie sa copie de gestion des matériels car cela devient de plus en plus ingérable vis-à-vis des patients.

Non seulement, on veut nous faire payer pour travailler (Ordre) mais il ne faut quand même pas que l'on amène notre matériel en plus !!!!

Maternité des Bluets en mouvement...

Depuis maintenant 4 mois, un mouvement de grande ampleur secoue la maternité des Bluets (Paris XIX^{ème} - Précurseur dans l'accouchement sans douleur,...). Ils ont appris qu'un plan social était en cours parce que le nombre d'accouchements était insuffisant !!

Sauf que pour être rentable, il faudrait faire plus de césarienne (ca rapporte plus) et augmentés le nombre de naissances à 3000...



Quid de la qualité des soins, de l'accompagnement des parents, de la préparation à la naissance,... Il n'y a aucune cotation prévu pour cela dans la T2A !!!

C'est proprement scandaleux.

La maternité et les parents se battent pour qu'il y ait une reconnaissance de ces actes... ils ne veulent pas d'Usine à bébé...

Le samedi 21 juin à partir de 14h, la maternité organise une grande journée Portes Ouvertes avec musiques, divertissements, forum...

Soutenez-les :

SauvonslesBluets.free.fr



!!! Heures Supplémentaires !!!

Attention, la direction vous a proposé dernièrement de vous payer des heures sur votre CET ou des heures supplémentaires. Ces heures ont été pour la plupart effectuées avant octobre 2007 et ces heures sont donc imposables! Vous devrez les ajouter sur votre feuille d'impôts 2009... **Bonjour la douloureuse !**

A LIRE :

« Il risque de Pleuvoir »

Edition Seuil
d'Emmanuelle Heidsieck

La mort de la Sécu est un roman :



« Il risque de pleuvoir » conte, à travers les réflexions de son héros, le démantèlement de l'idéal solidaire de la Sécurité sociale par les nouveaux patrons du monde de l'assurance.

Titrisation du risque, accès aux données confidentielles et bienveillance de gouvernements libéraux... Une œuvre de fiction, vraiment ?

Se syndiquer à Sud, c'est sortir de l'isolement de son service et de la vision étroite de sa branche professionnelle. C'est accéder à un espace collectif de proposition, de débat, de lutte, de solidarité pour un syndicalisme de masse et de transformation. C'est agir sur l'évolution des métiers, des pratiques professionnelles et sur ses conditions de travail. C'est s'inscrire dans un combat à long terme contre la disparition progressive des services publics au nom de la seule rentabilité et contre les effets désastreux de la mondialisation.

Adhérer à Sud, c'est rejoindre une nouvelle voie dans le syndicalisme. L'originalité de Sud, c'est sa pratique syndicale unitaire et ouverte au monde, aux collectifs militants, aux luttes sociales, au combat alter mondialiste.

A Sud, c'est la base qui décide au plus près du terrain, au plus près des salariés, au plus près des luttes.

Si vos idées se rapprochent des nôtres et que vous souhaitez nous soutenir, venez nous rencontrer au local Sud Santé, près des mutuelles.

Barème des cotisations syndicales :

66% sont déductibles des revenus :

Ainsi si vous donnez 100 € à Sud Santé, 66 € seront déduits de votre impôt sur le revenu, l'année d'après. Seulement 34 € seront donc à votre charge.

Paiement	Prélèvements	Chèques ou espèces
Salaire	<i>Trimestre</i>	<i>Année</i>
< 1000 €	12.5 €	50 €
1000 à 1150 €	19 €	76 €
1151 à 1380 €	21 €	84 €
1381 à 1610 €	25 €	100 €
1611 à 1840 €	27 €	108 €
1841 à 2090 €	29 €	116 €
2091 à 2340 €	31 €	124 €
2341 à 2530 €	33 €	132 €
> 2531 €	35 €	140 €

Si vous optez pour le prélèvement, celui ci s'effectue fin mars, fin juin, fin septembre et fin décembre.

le SUDOKU

Petit rappel de la règle du jeu :

Chaque ligne, colonne et région (carré de 3 sur 3 cases) doit contenir tous les chiffres de 1 à 9 une fois et une seule.

Si vous avez des difficultés, passez au local, nous vous aiderons à résoudre vos problèmes.

Pour ceux qui veulent la solution, elle est affichée sur le panneau à coté du local Sud !

Niveau Facile :

			6		5	3		9
	6	9	8	3				4
	3	8			4			
	2	7						3
9		1				5		6
6						9	7	
			2			7	4	
2				1	9	6	3	
1		5	4		3			

Pour avoir plus d'informations... N'hésitez pas à aller sur notre site :

<http://www.sudbeclere.org>

Contact : 06.32.59.64.76